



---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**JEUDI 3 JUILLET 2025**

---

**L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 27 juin, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.**

Présents : 21 puis 22

M. PRIVAT, M. ROUSSET (à partir de la DCM 25-07-070), Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PAQUET, Mme CHANARD, M. DAFI, Mme HIDRI, M. ARFI, Mme CHEVEREAU, M. MABROUK, Mme MATSA, M. SAINT-JULIEN, Mme PAYEUR, Mme LANDRAU, Mme BAUCE, Mme BOUBY, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL,

Absents, Excusés, Représentés : 7 puis 8

M. CHARDEY représenté par M. PRIVAT, Mme ARNAUD représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme TZAREWSKY représentée par Mme MATSA, Mme ALBORGHETTI représentée par M. ROUSSET (à partir de la DCM 25-07-070), M. RAGUENES représenté par Mme DONCARLI, M. GIOVANNACCI représenté par M. BATTESTI, M. PHILIPPE représenté par Mme LANDRAU, M. GUIN représenté par Mme BOUBY,

Absents, Excusés, non Représentés : 7 puis 5

M. ROUSSET (jusqu'à la DCM 25-07-069), Mme ALBORGHETTI (jusqu'à la DCM 25-07-069), Mme ZOURHDI, M. CHARDONNET, M. BOUILLET, Mme BRETTE, M. LEMAITRE,

La séance a été ouverte à 19h03 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

M. LE MAIRE - Je déclare la séance ouverte.

M. MABROUK Mehdi a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents.

M. LE MAIRE - Nous répondrons aux questions en fin de séance.

Demande approbation du procès-verbal du 5 juin 2025 aux membres du Conseil municipal par M. le Maire.

Mme BOUBY – Juste page 13 concernant une délibération pour un prêt de salle à titre gracieux, il me semble qu'il manque quelques propos de madame JOURDANNEAU, j'avais fait une consigne de vote qui a été effectivement parfaitement retransmise mais elle m'avait répondu, je pense que tout le monde avait entendu, elle avait dit que cette personne n'avait pas de feuille de paye, n'était pas payée par l'association et ça n'apparaît pas dans le compte rendu donc ce serait bien que ce soit rajouté. Merci.

M. LE MAIRE – Mon personnel me dit que le conseil municipal a été enregistré au mot à mot.

Mme BOUBY – Il me semble que l'on était nombreux ici, il me semble que tout le monde a entendu comme moi. Il me semble quand même. J'ai pour preuve que l'association a recherché les feuilles de paie justement de la personne en question.

M. LE MAIRE – On va regarder et on vous tiendra au courant.

M. BATTESTI – Juste un petit complément d'information parce que là on était en train de parler en off, de façon à ce que cela soit officiel. La personne dont on parle était salariée de l'association. Donc je pense qu'il y a une méconnaissance d'information de base. Il y avait des salaires puisque suite, j'étais loin d'ici comme vous le savez, suite à ce qui a été tenu comme propos, la présidente de l'association m'a dit qu'elle tenait à disposition les fiches de paie. Donc voilà. Je tenais à vous en informer de façon à ce que les choses soient claires.

M. LE MAIRE – Merci, nous allons vérifier cela.

Puis, M. le Maire procède à l'ordre du jour.

**DCM 25-07-068 Recomposition des organes délibérants (des communautés d'agglomération et de communes et d'agglomération) en vue des élections municipales de 2026**

M. LE MAIRE - En prévision du prochain renouvellement général des conseils municipaux, prévu en mars 2026, la composition du conseil communautaire de la communauté devra être redéfinie, conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce texte permet deux modalités de détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. La première repose sur un accord local entre les communes membres, qui permet une certaine souplesse. Cet accord peut porter sur un nombre total de sièges supérieur de 25 % au nombre résultant de l'application stricte de la proportionnelle à la plus forte moyenne, augmentée des sièges dits « de droit ». Il doit toutefois respecter un certain nombre de conditions cumulatives : la répartition doit être fondée sur la population municipale, chaque commune doit disposer d'au moins un siège, aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges, et l'écart entre la part de population et la part de sièges ne peut dépasser 20 %, sauf dans les cas limitativement prévus par la loi.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'accord local fixant à 58 le nombre de sièges dont 10 pour la Ville de Draveil. Donc cela veut dire que nous aurons un siège de plus pour la ville de Draveil ; d'approuver cette répartition dans le cadre d'un accord local, en vue de sa validation finale par l'ensemble des conseils municipaux concernés et sa consécration par arrêté préfectoral. Donc comme vous pouvez le voir, nous étions à 9 conseillers, 8 conseillers plus un de l'opposition à l'heure actuelle au conseil communautaire et nous passons donc à 10.

***Approuvée à l'unanimité***

*Pour : 28*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 25-07-069 Cession du volume numéro 1 de la parcelle AV468 sise à DRAVEIL (91210), 6 bis boulevard Henri Barbusse au profit de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine**

***M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI***

Mme DONCARLI - Bonsoir à toutes et à tous, donc la session du volume 1 de la parcelle AV468 en fait, il s'agit du rez-de-chaussée d'un immeuble de bureau d'environnement 600 mètres carrés occupé actuellement par le conservatoire. Il s'agit également d'un logement de gardien de 68 mètres carrés et d'une parcelle en fond de terrain d'environnement 5 800 mètres carrés classé en EBC. Donc les travaux du Conservatoire historique arrivent à leur terme et la communauté d'agglomération souhaiterait donc maintenant disposer de l'intégralité du site en termes de cohérence dans sa complétude. L'évaluation des Domaines a fixé la valeur de ce lot à 535 000 euros avec une marge de négociation de 10% qui est le prix proposé par la communauté d'agglomération pour acquérir ce lot. Il s'agit, je le précise, d'une cession amiable sans déclassement préalable puisque le bien va rester dans le domaine public. Cette délibération a donc pour objet d'approuver la vente au profit de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine du lot 1 au prix de 535 000 euros non soumis à la TVA en précisant que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur donc de la communauté d'agglo. Voilà !

M. LE MAIRE – Merci. Est-ce que vous avez des questions ?

M. GUIGNARD - Bonsoir à tous. Bonsoir monsieur le Maire. Alors sur cette délibération en fait ce qu'il faut préciser un petit peu à l'ensemble des conseillers principaux et aussi aux Draveillois c'est qu'en fait une fois

que le bâtiment sera en totalité la propriété de la communauté d'agglomération, et une fois le déménagement de la communauté d'agglomération. Quand elle aura déménagé dans son nouveau siège à Yerres dans quelques temps, ce n'est pas pour tout de suite mais ça va venir. Ça va venir vite maintenant. Voilà que tous les autres services qui sont à l'intérieur de ce bâtiment seront déménagés, en fait l'intention c'est quand même de vendre la globalité de cet ensemble immobilier. Voilà, pour en faire, d'après ce qu'on a appris lors du dernier conseil communautaire avec l'accord de Monsieur le Maire de Draveil, pour en faire des logements. Donc ça, c'est un peu le projet. Donc en fait moi je pense que c'est le projet là aussi, c'est de la globalité du projet qu'il faut parler ce soir. Moi je pense quand même que on est, on est bientôt à un renouvellement de la municipalité. Vendre encore un bâtiment à ce moment-là, je pense que ce n'est pas très utile, je pense qu'on aurait pu attendre un petit peu pour décider si ce bâtiment qui est je rappelle pour moi un bel ensemble immobilier, il aurait peut-être pu être utile à la ville de Draveil pour y loger des associations, pour y loger des services publics. Donc, voilà une fois que tout le monde est informé de tout ça, nous nous allons voter contre.

M. LE MAIRE – M. GUIGNARD quand vous parlez de vente d'un bâtiment déjà, il ne s'agit pas de vente d'un bâtiment, on ne vend que le rez-de-chaussée puisque l'étage ne nous appartient pas. Donc on ne vend pas le bâtiment en entier. Ensuite, madame DONCARLI va vous dire pourquoi on a pris cette décision. Justement pour l'avenir et pour voir ce qui va se produire dans l'avenir après cette vente quand l'agglomération devient propriétaire de l'ensemble du site.

MME DONCARLI - Juste une précision donc comme l'a indiqué Monsieur le Maire, il s'agit donc d'une vente d'un volume. En fait, il se trouve que la communauté d'agglomération est propriétaire de la totalité du site. Nous on a juste ce rez-de-chaussée et ce bâtiment-là de gardien dont le EBC ça ne vaut absolument rien, comme vous le savez. Aujourd'hui, il faut savoir que les droits de construire sur ce site c'est de l'équipement, c'est UL. Ça ne fait pas partie de la modification de PLU qui est en cours donc il y a absolument aucun droit à construire donc ce sera à la charge de la prochaine municipalité de décider effectivement du devenir de ce site. Et par ailleurs si on avait voulu faire l'acquisition de la totalité du site, c'était quand même, d'un point de vue trésorerie, une trésorerie très lourde. Voilà, vous savez bien qu'aujourd'hui on ne dispose pas de cette trésorerie donc je ne sais pas comment on pouvait faire l'acquisition de la totalité de ce site. Par ailleurs, les derniers sujets de réflexion qui ont lieu ce n'est pas pour faire du collectif et de nombreux appartements comme je l'ai pu entendre, il s'agirait plutôt de partir sur, comme le terrain est quand même assez vaste, sur quelque chose de pavillonnaire, sur quelques terrains pour le valoriser sachant qu'il a été convenu avec la communauté d'agglomération qui maintenant est la propriétaire de la totalité du site d'élaborer la convention avec une clause de retour à meilleure fortune. Donc ce sera également pour Draveil et pour l'agglomération les droits à construire qui seront tirés sur ce terrain si la prochaine municipalité s'oriente là-dessus, il y aura une clause de toute façon de retour à meilleure fortune. Voilà ce que je voulais ajouter au propos de Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE - Merci madame DONCARLI. Il y a d'autres questions ? Non. On va passer au vote.

#### ***Approuvée à la majorité des suffrages exprimés***

*Pour : 22*

*Abstention : 0*

*Contre : 6 (Mme BOUBY, M. GUIN (représenté par Mme BOUBY), M. GUIGNARD, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL, Mme BELLAY)*

#### **DCM 25-07-070 Règlement Local de Publicité : Bilan de la concertation et arrêt du projet**

##### ***M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI***

MME DONCARLI – Je vais vous faire une petite introduction et ensuite on va rentrer dans le vif du sujet, il y a une visioconférence avec notre bureau d'études. Donc, comme vous le savez, la commune a choisi de se doter d'un RLP puisqu'il était caduque depuis juillet 2020 avec comme principaux objectifs d'adapter la réglementation nationale aux publicités, enseignes et préenseignes au contexte local, de prévoir des dispositions parfois plus restrictives que le RLP afin de s'adapter aux exigences du territoire communal, c'est-à-dire notamment les entrées de villes, les axes structurants, le centre-ville, la zone d'activités commerciales et artisanales et les abords des sites patrimoniaux. Et enfin, dernière objectif, c'était vraiment de favoriser l'attractivité du centre-ville commerçant et les zones de commerce de détails en éditant des dispositions spécifiques qui permettent d'harmoniser et de mettre en valeur les devantures commerciales. Donc pour mémoire, la ville a prescrit l'élaboration d'un RLP par délibération le 13 décembre 2022 puis 5 orientations générales ont été débattues le 2 octobre 2023. Je vous rappelle brièvement les cinq

orientations, c'est maintenir la qualité paysagère des sites et des monuments naturels, renforcer l'attrait commercial du centre-ville, valoriser l'image des entrées de ville et des axes structurants, rendre visible et attractive les zones d'activités commerciales et artisanales et enfin préserver le cadre de vie et la qualité paysagère des secteurs résidentiels. Aujourd'hui dans le processus d'élaboration du RLP, nous en sommes à l'étape du bilan de la concertation et l'arrêt du projet. Viendront ensuite le recueil des avis, l'enquête publique et enfin l'établissement d'un document réglementaire avec son annexe graphique concernant les zonages. Donc le projet de zonage et de règlement, ils ont fait l'objet d'une présentation aux personnes publiques associées et aux personnes concernées le 19 juin 2025 et une réunion publique s'est tenue également le 19 juin 2025. Le projet maintenant de règlement et de zonage tel qu'il va vous être présenté par Monsieur Jean-Claude SACCOCCIO de manière plus détaillée est donc prêt à être arrêté. Donc je vais laisser la parole à monsieur SACCOCCIO que je remercie chaleureusement pour l'implication dans cette mission dans son travail et pour la qualité de ce travail. Je vais vous laisser découvrir les principaux... Enfin, on va essayer de faire court parce que c'est un document qui fait plusieurs dizaines de pages. On va essayer de pas être trop longs parce que c'est vrai que c'est assez technique. On va vous donner vraiment les grandes lignes de ce règlement et de ce zonage. Et ensuite vous pourrez poser bien évidemment toutes les questions que vous souhaitez.

M. SACCOCCIO – Merci pour cette introduction. Bonsoir mesdames, messieurs. Cette présentation va donc s'articuler autour de 6 chapitres. Donc, tout d'abord : quels sont les dispositifs qui sont réglementés au regard du RLP. Un petit bref rappel du diagnostic qui a été réalisé mais enfin ce sera rapide. Les objectifs et les orientations, on passera rapidement là-dessus puisque madame DONCARLI vient de vous présenter les objectifs et les orientations du règlement local de publicité. Et il y aura la présentation du zonage. Les prescriptions qui s'appliquent dans chaque zone du RLP en matière de publicité et d'enseigne. Et on terminera par le suivi de la procédure c'est-à-dire quelles sont les actions qui ont été réalisées et qu'est-ce qu'il reste à réaliser ? Voilà le programme, les réjouissances.

***Monsieur SACCOCCIO fait la présentation (document joint au procès-verbal).***

Mme DONCARLI - Merci infiniment pour la qualité de votre travail et votre expertise. Je vous garde juste deux petites minutes s'il y avait des questions dans le cadre du conseil municipal. Je tenais également à remercier nos équipes du théâtre Alexis et Rodolphe pour ce travail discret mais qui était essentiel ce soir pour que l'on puisse avoir cette visioconférence, merci à vous. Et merci également à mademoiselle DEZORET pour l'implication dans cette mission et toujours la qualité et son implication totale qui m'ont été précieuses sur cette étape du RLP. Est-ce que vous avez des questions techniques ?

M. DAMERVAL – Bonsoir. Alors sur cette question sur ce règlement local de publicité, on ne peut pas dire que le bilan de la concertation soit forcément très très bon. On relève des lacunes majeures tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, la concertation a manqué d'accessibilité et de pluralisme. Aucun dispositif en ligne n'a été proposé pour permettre aux habitants de s'exprimer librement via le moyen de leur choix. En 2025, c'est un choix regrettable. La seule réunion publique du 19 juin, la mise à disposition d'un registre papier et quelques publications sur les réseaux sociaux ne sauraient remplacer un véritable débat public. Une commission ad hoc pluraliste, réunissant élus, habitants, associations et commerçants, aurait permis une élaboration plus démocratique de ce règlement qui touche à l'espace public partagé par tous. Ainsi nous n'aurons que très peu de contributions si ce n'est une très remarquée car très intéressée de JC DECAUX.

Sur le fond, le règlement concentre un pouvoir décisionnaire très important entre les mains du maire, sans garantie suffisante d'objectivité. L'autorisation de nombreux dispositifs : bâches de chantier, micro affichage publicités de dimensions exceptionnelles, chevalets sur l'espace public est laissée à sa seule discrétion. Cette latitude, sans critère transparent ni recours clairs, peut alimenter des soupçons de favoritisme ou de ciblage. Le RLP devient ainsi un instrument de contrôle politique possible sur l'espace commercial et associatif local.

Les dispositifs autorisés en zone ZP3 (axes routiers et zone de Mainville) illustrent également une contradiction manifeste. Alors que le texte affirme vouloir lutter contre la pollution visuelle, il autorise des dispositifs pouvant atteindre 10,5 m<sup>2</sup> et 6 m de haut. Le compromis retenu reste bien au-dessus de ce qu'exigerait une véritable sobriété visuelle et vous savez ce qu'on pense de la question de la publicité. Ces panneaux, souvent exploités par des afficheurs nationaux, ne servent pas nécessairement les commerces locaux.

Concernant la sobriété énergétique, il faut d'abord faire respecter la loi existante, notamment sur les enseignes lumineuses et les vitrines. Il est absolument anachronique de vouloir élargir les créneaux de

pollution lumineuse. En la matière, la Ville elle-même gagnerait à être exemplaire avant d'imposer des règles plus strictes à d'autres.

Enfin ce règlement ne répond en rien à la question centrale de l'attractivité commerciale de la ville. Le Carré Saint Rémy reste désespérément vide, et je tiens à saluer pour le spectacle de ce soir le pop-corn de chez Fred & Co qui est très très bon. N'hésitez pas à y aller. Mais ça ne permet pas aujourd'hui dans ce débat de pouvoir parler de ces commerces qui font vivre notre ville. Il y a des commerces qui restent désespérément vides. De nombreux besoins des habitants ne sont pas satisfaits alors même que des locaux commerciaux existent. Ce n'est pas un encadrement des formats publicitaires qui fera venir de nouveaux commerces. Il aurait fallu inscrire ce règlement dans une stratégie plus globale de revitalisation commerciale, qui n'a jamais été débattue au sein de ce conseil municipal, appuyé sur une analyse des besoins et des usages.

En état, ce RLP traduit une approche technocratique et verticale, éloignée des attentes des habitants et des réalités du terrain. Il n'améliorera ni la qualité du cadre de vie, ni le dynamisme économique local. Au contraire, il permet l'arbitraire.

MME DONCARLI – Bon, là franchement c'est purement de la stratégie politique mais d'un niveau au ras des pâquerettes. Bon que dire, je ne sais pas mais vous n'habitez pas loin du Carré Saint Rémy ? Vous n'avez pas vu qu'il y avait quand même des cellules qui s'étaient ouvertes récemment ? Vous êtes bien le seul parce que moi je n'ai que des échos favorables. Je vois maintenant des familles, des enfants, des plus jeunes. Il y a des choses effectivement qui avancent. Effectivement, ça a pris plus de temps. On a une brasserie là ça y est qui va se monter. Tout ça, ça prend du temps parce qu'effectivement on était dans un contexte économique difficile. Vous me parlez des enseignes lumineuses et justement tout ce qui est lumière, on a réduit justement. C'est sûr l'occupation pendant que le commerce est occupé, effectivement ils peuvent. Parce qu'il y a aussi la loi. En fait on ne peut pas être plus restrictif que le RLP. Enfin, oui on peut être plus restrictif que le RLP mais il y a des choses que l'on ne peut absolument pas interdire. On ne peut pas interdire par exemple à un particulier de mettre un panneau dans son jardin. On peut interdire les distances. On peut faire certaines choses mais il y a des choses que la loi ne nous permet pas de faire et on n'est pas au-dessus des lois. Vous devriez quand même le savoir à votre niveau. Donc on a réduit justement au lieu de c'est plus de 23 heures je crois en national, on arrête à 22h. On a fait quand même un sacré travail. Vous étiez convié mais apparemment ça ne vous intéresse pas. Vous n'êtes pas venu ensuite. C'est regrettable. Mais bon, la réunion publique, mademoiselle DEZORET s'est déplacée, nous sommes allées chez tous les commerçants on a mis des flyers, on a invité tout le monde. Effectivement il y a eu peu de monde, je vous l'accorde mais moi je ne peux pas aller, venir chercher des personnes si elles ne se déplacent pas. Mais tout s'est tenu comme il se doit. Moi je trouve que votre intervention elle est purement politique. Je ne sais même pas si vous l'avez lu le dossier, c'est regrettable.

MME JOURDANNEAU – C'est pour reprendre le dossier, le volet commerce. Alors, effectivement madame DONCARLI vous demande si vous n'habitez pas très loin du Carré Saint-Rémy. On peut aussi se dire que on a déjà parlé la dernière fois. On vous a déjà expliqué que le CORNER CAFE allait réouvrir. Donc réouvrira en janvier. Pourquoi ils mettent du temps à ouvrir ? Et pourquoi POQUENIO PEPPER GRILL et PIZZA TIME ont mis tant de temps à ouvrir. C'est qu'il y avait des problèmes de malfaçon commerciale que nous avons découverts la semaine dernière avec le maître d'œuvre exécutif de cette zone commerciale. Donc cela explique aussi pourquoi ces commerçants ont mis tant de temps à ouvrir. Nous vous avons dit la dernière fois qu'un des lots allait être pris, celui qui était en prolongement de l'opticien avec deux ophtalmologues. Je pense que nous sommes tous très heureux d'avoir eu plus de 9 professions médicales dans Draveil. Et puis la brasserie c'est pareil, la brasserie elle est en négociation avec la SOPPEC. La SOPPEC, il faudrait qu'elle soit un petit peu raisonnable sur ces tarifications pour que nous puissions avoir une brasserie qui puisse investir très lourdement dans ses locaux. Puisque ce sont des locaux bruts et que l'investissement pour cette brasserie est énorme.

MME DONCARLI – J'ai une dernière chose à ajouter, je vais laisser la parole à Jean-Claude SACCOCCIO parce qu'il a quand même des éléments techniques et juridiques qu'apparemment vous ignorez et qu'il va vous apporter.

M. SACCOCCIO – Je voudrais juste revenir sur les autorisations. Donc il faut savoir que dès lors que vous instituez un règlement local de publicité sur votre territoire, toutes les enseignes sont soumises à autorisation. Donc ça, c'est la loi. Quant aux publicités et autres enseignes, elles sont soumises à une déclaration préalable qui n'est pas une autorisation mais qui concerne beaucoup plus une intention d'implanter un dispositif. Donc ça c'est le premier point. Toute occupation du domaine public est bien sûr soumise à une autorisation et pour ce faire on peut mettre en place un règlement de voirie et dans le cadre

du règlement local de publicité et bien il a été pris en compte les formats standards qui existent au jour d'aujourd'hui dans des dispositifs comme des chevalets ou des kakémonos ou des oriflammes qui sont implantés sur le domaine public et qui sont utilisés par la plupart des commerces de proximité. Donc il a fallu effectivement mettre en place des règles. Je fais juste une autre petite parenthèse en matière de réglementation nationale d'enseigne ou de publicité, la réglementation nationale est extrêmement pauvre. Il n'y a quasiment rien. Et, donc quand on élabore un règlement local de publicité, effectivement il y a une richesse qui est apportée en matière d'implantation, de densité, de mode d'éclairage parce que tout ceci n'existe pas dans le règlement national de publicité concernant les enseignes. Et donc c'est la raison pour laquelle l'architecte des Bâtiments de France est toujours sensibilisé sur ce type de chapitre quand on met en place des règles d'implantation. Donc ça, c'était un point important à souligner.

Maintenant en ce qui concerne l'impression que vous avez quand on met en place des prescriptions concernant la publicité en zone d'activité ou sur les axes routiers, nous avons fait une simulation à partir de linéaires qui sont proposés. Les entreprises publicitaires proposaient des linéaires de 20 mètres et de 30 mètres sur les axes routiers. Je ne vous dis pas la quantité du risque théorique d'implantation de panneaux publicitaires. On avoisinait à peu près les 50 panneaux sur les axes routiers et une quinzaine de panneaux sur les zones d'activités. Or là au jour d'aujourd'hui vous avez très peu de panneaux sur les axes routiers et vous avez très peu de panneaux, vous devez avoir peut-être deux panneaux publicitaires sur la zone d'activités. Donc le but n'était pas d'interdire parce qu'on ne peut pas interdire toute forme de publicité sur un territoire. Ça au regard de la jurisprudence mais on peut la limiter, on peut la maîtriser. Donc le but c'était de maîtriser le développement de la publicité sur les axes routiers et sur la zone d'activité. Et c'est la raison pour laquelle, avant de faire ces propositions, nous avons fait plusieurs simulations et on est arrivé à 50 mètres, c'est vraiment très limité sur les axes routiers et sur la zone d'activité. Donc pas de risque de voir une densité de panneaux publicitaires fleurir en zone d'activité et sur les axes routiers. Voilà, je tenais à apporter ces points-là. Il est vrai que dans le diagnostic que nous avons identifié, il y a un certain nombre d'infractions au regard de la réglementation nationale concernant les enseignes. Et donc l'idée de ce règlement, c'est de mettre en place des règles qui évitent ces débordements, ces implantations anarchiques qui existent au jour d'aujourd'hui sur certains commerces. Encore une fois donc ce règlement a pour but notamment dans les hypers centres et même dans les zones d'activités aussi, à travers des différentes prescriptions, de mettre en place des règles qui permettront de valoriser à la fois la demande en évitant bien sûr la densité d'une part et en même temps participer aussi à l'animation quelque part du secteur dans lequel se trouve la plupart de ces commerces. Voilà un petit peu les précisions que je souhaitais apporter.

M LE MAIRE – Je voudrais dire juste un petit mot Anne Marie pour le travail que tu fais en peu de temps au niveau des commerces. Tu as fait avancer beaucoup de choses en l'espace d'un mois. Merci encore.

***Approuvée à la majorité des suffrages exprimés***

*Pour : 26*

*Abstention : 0*

*Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL, Mme BELLAY)*

**DCM 25-07-071 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux**

***M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT***

Mme JOURDANNEAU-FORT – Donc, nous en avons l'habitude, c'est une présentation pour un prêt de salle communale pour l'association des Arts Plastiques, l'AAP, que nous avons l'habitude d'accueillir chaque année. Il nous est demandé d'accepter ce prêt.

***Approuvée à l'unanimité***

*Pour : 30*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 25-07-072 Prêt de salles à titre gracieux aux associations animant des conférences au Café Cultures et des expositions dans le Hall du Théâtre Donald Cardwell intégrées à la programmation de la saison culturelle 2025-2026**

***M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT***

MME JOURDANNEAU FORT -Nous avons tous reçu le petit programme qui a été édité concernant la saison culturelle 2025-2026. Et donc là, il nous est demandé d'accorder les prêts de salles qui correspondent à cette animation culturelle dans la ville à toutes les associations qui sont citées dans la liste.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 25-07-073 Convention de mise à disposition d'une salle au sein du Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie pour le projet « 1000 Dojos »**

**M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET – Je m'excuse pour le retard. J'étais au conseil d'école de Champrosay. C'est pour ça que je suis arrivé en cours de route du conseil. Là c'est un beau projet, ça s'inscrit dans le projet qui s'intitule « 1000 dojos ». Donc c'est en lien avec la suite des Jeux Olympiques de Paris, c'est la Fédération Française de judo, l'Etat, l'Agence nationale du sport qui ont lancé ce programme. Il faut savoir que c'est un programme qui est important pour la ville. Je tiens surtout aussi à remercier la préfecture qui nous finance ça et grâce à eux nous allons avoir un dojo dans une école. Donc on vous propose de vous soumettre la convention pour signature. Donc la très bonne nouvelle c'est qu'il va y avoir un dojo dans l'école Pierre et Marie Curie. Pourquoi Pierre et Marie Curie ? Parce que c'est une école où on peut mettre un dojo sans qu'on ait nécessité de rentrer dans l'espace scolaire. C'est important, vous ne voulez certainement pas qu'on se promène au milieu d'une école donc là ça serait très bien. Et puis aussi l'autre intérêt de ce projet, c'est de rapprocher le sport et là notamment le judo, d'autres zones de la ville. Là, on sait qu'on a FLAM 91 avec beaucoup d'adhérents. Là on sera dans le quartier de Danton, à l'école Pierre et Marie Curie. Voilà, le troisième autre avantage, c'est que le dojo sera bien sûr occupé par l'intermédiaire du club de judo FLAM 91 mais c'est surtout sur le temps scolaire, l'école pourra aussi en profiter. Donc ça c'est important. C'est une salle de plus aussi pour l'école pour ses activités.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 25-07-074 Tarifs transports scolaires sur circuits spéciaux - Année scolaire 2025-2026**

**M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET - Merci Monsieur le Maire. Donc ça c'est une tradition de soumettre cette délibération. Vous savez qu'on a une délégation c'est Ile-de-France Mobilités qui gère l'organisation des transports scolaires et de tous les circuits spéciaux. Sur notre ville, nous avons deux circuits spéciaux : un qui dessert l'école maternelle élémentaire Jean Jaurès, principalement les personnes qui viennent des Mousseaux et on a aussi le circuit qui dessert le collège Delacroix. Donc la ville a toujours participé et nous avons maintenu la gratuité pour emmener les enfants au sein de l'école maternelle et élémentaire Jean Jaurès. Je rappelle juste que c'est dans notre compétence l'école et par contre cette année nous vous présentons cette délibération. Nous devons vous la présenter parce qu'il y a une augmentation décidée par le Conseil Départemental et du coup ça porte la participation à 200 euros.

Alors on a eu, lors de la commission, je remercie Madame parce qu'elle nous a posé des questions. J'ai regardé le circuit donc si ça vous intéresse, je vous le donnerai. Je ne vais pas dire toutes les rues qui sont desservies par le circuit. En tout cas il faut que vous sachiez sur le circuit que la Ville de Draveil finance sur l'école maternelle et élémentaire Jean Jaurès, ça concerne 60 enfants. Du coup la Ville met trois animateurs dans le bus pour accompagner les enfants. Et le circuit qui dessert le collège Delacroix, à ce jour, c'est 30 enfants qui sont inscrits. Voilà donc nous vous soumettons cette délibération suite à l'augmentation décidée au niveau du Conseil Départemental.

**Approuvée à la majorité des suffrages exprimés**

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme CASAL PASCOAL, M. DAMERVAL, Mme BELLAY)

**DCM 25-07-075 Evolution du barème national des participations familiales en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant et révision du Règlement intérieur des structures de la Petite Enfance**

**M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI**

MME HIDRI - Mesdames et messieurs, effectivement une délibération qui vient acter le barème national des participations familiales qui est appliqué au sein des EAJE, des établissements qui reçoivent les jeunes enfants. Ils sont financés par la prestation de service unique et ceci est encadré par un plancher, un plafond de ressources qui est communiqué chaque année par la CNAF. Et donc, la CNAF a modifié ce plafond de ressources et ainsi à compter du 1er septembre 2025, le plafond de ressources mensuel à appliquer dans les EAJE sera obligatoirement fixé à 8 500 euros pour tous les contrats, y compris ceux en cours. Il s'agit donc d'une déclinaison locale, une décision prise au national. Rien d'extraordinaire mais nous devons nous prononcer dessus et donc ces plafonds concerneront les contrats mais nous devons également en parallèle modifier le règlement intérieur des structures de la petite enfance. C'est ce que vous avez en annexes de vos dossiers. Je vous remercie.

**Mme CASAL PASCOAL ne participe pas au vote.**

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

---

M. LE MAIRE – Maintenant, nous allons passer aux questions du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »

Question orale n°1 : Etat des finances publiques de la ville

M. DAMERVAL - Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 5 juin dernier, votre adjoint aux finances a informé notre assemblée qu'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes était en cours, portant sur un défaut d'équilibre du budget primitif 2025 de la commune. Il a précisé, je cite, que « nous aurons l'occasion d'en reparler » et que ce serait « fait la prochaine fois ».

Or, à l'ordre du jour du présent conseil, aucune communication ni délibération ne semble prévue sur ce sujet. Cela nous amène à vous poser plusieurs questions simples :

- Avez-vous reçu depuis le 5 juin la décision de la CRC d'Ile-de-France concernant le budget 2025 de la commune ?
- Si oui, pourquoi ne pas en avoir informé le conseil municipal ?
- Si non, pouvez-vous nous préciser à quel moment et selon quelles modalités vous envisagez d'organiser une communication sur ce sujet, comme cela avait été annoncé ?

Dans un contexte où la sincérité budgétaire et la transparence à l'égard des élus comme des habitants sont essentielles, il nous semble important de ne pas laisser planer le doute plus longtemps sur la situation financière réelle de la commune.

M. ROUSSET : Merci Monsieur le Maire, comme je vous l'avais dit la dernière fois on est soumis à la confidentialité tant qu'il y a l'instruction. Aujourd'hui l'instruction se poursuit. Le magistrat continue à interroger et autre. Donc dès que nous aurons l'avis de la CRC, vous serez informé. Mais là aujourd'hui je ne peux strictement rien dire parce que je ne sais même pas ce que va décider l'organe délibérant de la CRC. On ne connaît même pas l'avis aujourd'hui du magistrat instructeur. Voilà.

Par contre, si vous le permettez, comme on est en termes de transparence, juste pour vous informer que la ville avait été attaquée en titre de référé devant le tribunal administratif de Versailles par Madame Klerwi LANDRAU ici présente qui demandait l'annulation de la décision donc soutenant qu'il existait un doute sérieux quant à la légalité de la décision en litige. Donc il y a plusieurs arguments madame la présidente du tribunal administratif qui siégeait en termes de référé a rendu sa décision. Elle dit clairement le considérant « en l'état de l'instruction, aucun des moyens soulevés n'est de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de la décision en litige. Il résulte de tout ce qui précède que la requête de Madame LANDRAU est rejetée en toutes ses conclusions ». Et du coup le magistrat n'a même pas étudié la notion d'urgence. Vous savez quand on est devant un référé, ce qui compte d'abord c'est la notion d'urgence. Après on a reçu une requête au fond donc ce sera jugé ensuite par les magistrats.

Question orale n°2 : Une gestion de crise tardive et insuffisante

Mme CASAL PASCOAL – Monsieur le Maire, nous ne parlerons pas ici des infrastructures. Cela fait trente ans que votre majorité est aux commandes, et c'est au prochain Maire qu'il reviendra de remettre à niveau une ville aux écoles vétustes, aux cours minérales et aux bâtiments publics mal réparés.

Mais aujourd'hui, nous voulons parler de cette crise, de cette canicule que nous vivons en ce moment même, et de la manière dont elle est gérée. Car si la communication est venue, l'action, elle, est arrivée bien tard. Ce n'est que lundi que les familles ont été invitées à venir chercher leurs enfants à 11h30 ou 13h30. Ce n'est que lundi que les structures sportives ont été fermées. Ce n'est que lundi que des ventilateurs ont été « distribués », sans qu'on ne sache combien ni dans quelles conditions. Pendant ce temps, dans les écoles, le thermomètre grimpeait, sans consignes claires, sans coordination visible, avec des enseignants et des agents livrés à eux-mêmes.

Dans cette situation, nous voulons d'abord exprimer notre solidarité aux personnels de la ville, aux équipes pédagogiques, aux enfants et à leurs familles, qui ont dû improviser seuls face à une chaleur accablante.

Mais nous vous posons aussi une question simple :

Pourquoi la ville de Draveil, malgré l'alerte météo bien connue depuis plusieurs jours, n'a-t-elle pas été capable de mettre en place un véritable dispositif de crise en amont, dès vendredi ou samedi ?

Pourquoi avoir attendu dimanche soir pour se mettre en ordre de marche, alors même que chacun savait ce qui allait arriver ?

Quand on parle de canicule aujourd'hui, on ne parle plus d'imprévu, mais d'une situation prévisible et répétitive. Alors comment expliquez-vous un tel manque d'anticipation, une telle impréparation opérationnelle ?

M. ROUSSET - C'est très intéressant ce que vous avez dit et les points que vous avez soulevés. Quand on parle de canicule, d'abord la ville, la première réaction que la ville a eue et immédiatement c'est étonnant que vous n'en parliez pas d'ailleurs. D'ailleurs, vous n'en parlez jamais, c'est les seniors. Je tiens à rappeler quand même que lorsque nous sommes en canicule, les premières victimes, je parle de morts, c'est les seniors. Donc dès le vendredi 20 juin, c'est en fin de journée qu'il y a eu une première alerte canicule de la Préfecture qui passait uniquement en vigilance jaune et tout le weekend les équipes du CCAS se sont mobilisées pour actionner notre plan canicule. Donc ça veut dire qu'on prend contact avec toutes les personnes et les personnes quand on n'arrive pas à les voir ou s'il y a un problème, immédiatement on a la police municipale qui s'est déplacée et je les ai vus. Donc déjà une première chose en termes d'anticipation et d'accompagnement c'est d'abord nos seniors. C'est très important. Après vous dites que nous n'avons pas du tout anticipé. Alors juste rappeler quelque chose et ensuite le contexte comment ça s'est passé. D'abord avant l'événement de la canicule, juste voilà, dès le 5 mai, on a fait distribuer des ventilateurs dans les écoles et dans tous nos services internes. Dès le 1er juin, on a doublé les quantités d'eau potable partout. Le 1er juin. C'était bien avant la canicule, d'accord. Et puis on a commencé tout de suite sous la houlette de la Directrice Générale des Services à organiser les conditions de travail, notamment d'abord, au début, c'était pour les agents des services techniques, en tout cas tous les services qui étaient sur le terrain et ça on était bien en amont du plan canicule. Après, comment c'est passé, je veux rester d'abord sur les services.

Dès qu'on a eu l'alerte vigilance jaune donc de la canicule, tout de suite pour nos agents, on a adapté beaucoup de choses. D'abord, on a permis à ce que chaque chef de service sous la houlette de la Directrice Générale des Services et la directrice générale adjointe des ressources humaines de s'organiser. L'idée c'était de ne surtout pas désorganiser le service public mais c'était que nos agents puissent être dans les meilleures conditions. Donc, tout de suite on a mis des horaires de travail adaptés. C'était immédiat, donc ils commencent tôt et ils ferment beaucoup beaucoup beaucoup plus tôt. Toutes les personnes que nous avons pu mettre en télétravail ont été mises en télétravail. Et c'est là où notre accord de télétravail joue pleinement. On a aussi demandé à limiter les déplacements, l'exposition à la chaleur. Vous savez que même lorsqu'il fait chaud la Ville se doit d'être présente donc on a des agents des services techniques notamment qui sont d'astreinte et qui interviennent régulièrement sur le terrain. Donc là on a veillé à ce qu'ils interviennent uniquement pour les urgences et le reste du temps, ils étaient dans des salles climatisées. Bien sûr on a permis d'avoir beaucoup plus de pauses fréquentes. On a tout adapté, fourni tout ce qu'il fallait comme eau et on a aussi, juste un exemple, mais pour les dames, il faut quand même penser aux dames dans les écoles qui sont à la logistique qui préparent les repas à 10h elles allument les fours. Donc immédiatement on a vu avec le prestataire pour avoir des repas froids. Ça n'a pas été le premier jour mais au moins pour qu'on ait des repas froids et aussi on a aussi livré des brumisateurs. Voilà donc ça c'était sur le côté de nos agents et je vous remercie de vous en soucier et de les remercier parce qu'ils se sont tous investis et ils ont continué leur mission et on a essayé de les accompagner dans les meilleures conditions.

Après on a des écoles. Alors le dimanche à 17h en Préfecture a eu lieu une réunion. Je pense que vous êtes au courant. La Directrice de l'Éducation Nationale avec Madame la Préfète se sont rencontrées en Préfecture à 17 heures. À ce moment-là, la directrice de l'enfance et moi-même, nous avons joint l'Inspectrice de l'Éducation nationale qui est ici qui fait aussi un travail, qui suivait à fond le dossier mais qui n'a reçu aucune

instruction. Et c'est pour ça que dès le lendemain, quand on nous a dit : « Ah pourquoi vous ne fermez pas les écoles ? » Il faut savoir qu'en France, on va resituer le débat quand même, il y a eu 200 écoles sur 45 000 qui ont fermé. 200 écoles. Et on est quand même dans des secteurs où les températures n'étaient pas les mêmes qu'à Draveil. Pareil, on nous a dit qu'à Vigneux il y a des classes qui ont fermé. Faux. L'Inspectrice nous l'a confirmé, c'était fake news pour dire pourquoi on ne fait pas ailleurs. Donc on avait l'instruction, par contre on a eu le premier mail qui est arrivé le 1er juin donc voyez je l'ai devant moi, à 8h49 qui nous disait qu'on passait en canicule rouge et qui donnait des instructions sur les sorties, les événements scolaires, les accueils de fonctionnement. 1er juillet 2025 pardon, 1<sup>er</sup> juillet à 8h49. Nous avons reçu le message pour nous dire les mesures à mettre en place dans les écoles.

Maintenant je veux juste rappeler une chose, ce n'est pas à la Ville de décider de fermer les écoles c'est à l'éducation nationale qui peut l'évoquer avec la ville mais quand l'éducation nationale dit : « on continue les cours, on ne ferme pas. » La Ville ne va pas dire : « Je ferme. »

Et puis il y avait aussi une autre question, moi qui viens de faire plusieurs conseils d'école cette semaine, les parents l'ont dit tout de suite : « Et on fait quoi des enfants ? » Donc ce qui s'est organisé dans les écoles et ce qui s'était organisé précédemment. Ils ne sont pas restés dans les classes, ils ont des activités à l'extérieur des classes, majoritairement. Et oui c'est dommage. Alors, on sait ces derniers jours de l'année, donc ça va. Mais ils étaient dehors, ben là d'où je viens, Champrosay, ils étaient sous les arbres, dans la cour. Voilà, il y avait des jeux d'eau quand c'était possible. Ça a été mis en place. Et du coup on a essayé de les accompagner mais on a été aussi dépendants des décisions de l'éducation nationale. En tout cas, pas de l'éducation nationale, mais aussi dépendant des décisions de l'État. Voilà c'était pour vous dire juste ce que l'on avait mis en place et comment ça c'était déroulé.

Maintenant, je reviens sur la partie, parce qu'aujourd'hui on sait très bien que les canicules reviennent de plus en plus fréquemment, elles reviennent de plus en plus tôt, c'est ça aussi qu'il faut avoir à l'esprit. Et dire que la Ville n'a jamais rien fait, là je suis assez surpris. Je pense que c'est une méconnaissance de toutes nos écoles parce que là il y a quand même beaucoup de choses de faites.

En tout cas, je vais citer que sur notre mandat. Voilà d'abord on a rénové beaucoup de cours d'école. Il y avait Pierre et Marie Curie, cette semaine d'ailleurs lorsque je suis allé au Conseil des écoles, on a eu le brumisateur qui était mis en marche. Il y a un grand préau végétalisé qui a été installé dans cette école.

Je prends l'exemple de l'école maternelle et élémentaire de Mainville, si vous y allez, on a retiré un peu partout du béton donc je vais utiliser les termes à la mode de désimperméabilisation et autres, clairement qu'on a retiré on a mis de la terre. On a planté surtout beaucoup d'arbres.

Dans tous nos programmes de rénovation dans toutes les cours d'école, on essaye d'intégrer à chaque fois des espaces végétalisés, donc on plante des arbres et on crée des espaces de fraîcheur avec un petit brumisateur. La fête de l'école de Jean Jaurès, il y avait des brumisateurs qui sont juste à côté de l'entrée et là aussi pareil on a des zones d'ombre qui ont été créées. Beaucoup de travaux ont été faits et là je remercie les services parce que ça va au-delà. C'est aussi, quand la nature reprend ses droits, c'est aussi pour les yeux c'est très agréable donc beaucoup de choses ont été végétalisées. Et de nombreux arbres ont été plantés aux abords des écoles et des structures de l'enfance. Si vous passez devant l'école Jean Jaurès, rue du Repos, beaucoup d'arbres qui ont été plantés. Avant c'était que du béton. On avait que ça. Le Belvédère aussi. Donc c'est très apprécié et appréciable. Les parents sont contents, les enfants, les enseignants. Alors c'est qu'un début mais dire qu'on n'a strictement rien fait, il y a aussi une crèche Pomme de Rainette. Dans certaines écoles, on avait déjà commencé de mettre des stores extérieurs anti chaleur. Il y a aussi des tests qui ont été faits sur des films solaires.

Maintenant, il y a des écoles où ce n'est pas encore fait et c'est là où on doit continuer à se soucier de l'ensemble de nos écoles. Mais en tout cas dire qu'on n'avait rien fait non. On a installé justement sur plusieurs écoles des stores extérieurs anti chaleur.

Après, je tiens aussi à le rappeler, il y avait un engagement lorsque nous avons été élus. Aussi c'était sur les tout-petits parce qu'il y avait pas du tout de clim dans toutes les structures et ça c'est une priorité absolue portée par Faten à juste titre. Donc, tous les endroits où l'on accueille des petits enfants ont été climatisés.

Petit rappel aussi annexe, là on a lancé un gros chantier sur l'école Saint-Exupéry un peu plus de 3 millions d'euros qui est juste indispensable et qui va permettre justement une meilleure isolation du bâtiment, d'abandonner ces préfabriqués dans lesquels les enfants étaient. Ça c'était vraiment une volonté de monsieur le Maire qu'il avait depuis très longtemps déjà en tant que premier adjoint en charge des services techniques, il voulait supprimer ces algécos. Donc là pour cette école, là encore, on a profité de faire des travaux pour renforcer notamment tous ces aspects en termes de transition énergétique.

Au global, si je résume, on l'a déjà dit notamment dans le ROB, c'est 11 millions d'euros qui ont été investis depuis le début du mandat pour rénover les écoles et leurs abords. Ça n'avait jamais été fait. Vous avez eu

le document qui vous avait été distribué. Si vous ne l'avez pas lu, je vous invite à tourner les pages, 11 millions d'euros quand même, c'est énorme.

Et puis dire qu'on ne fait rien aussi, il faut penser aussi à nos agents et tous nos administrés qui sont utilisateurs des services publics. Ben oui, il y a eu des grosses réalisations avec à chaque fois une réalisation énergétique dont la création du CTM, le centre technique municipal, il y a des salles climatisées, le centre administratif qu'on est en train de réhabiliter. Je vous rappelle juste que les travaux ont été faits. On n'avait pas prévu de faire ces travaux, c'est parce qu'il y a eu des problèmes structurels au niveau d'en haut. Je vous l'ai déjà raconté, c'est tombé sur les services RH. Il y avait un vrai problème structurel du bâtiment, du coup on a profité de faire ces travaux-là pour refaire aussi tout une rénovation du bâtiment et notamment une rénovation énergétique. Ça apportera aussi plus de confort. On était sur du simple vitrage à l'époque, c'était un vieux bâtiment. Donc en tout cas il est magnifique. On attend de voir quand tout sera retiré. Mais voilà, on a aussi des rénovations de couverture des bâtiments qui contribuent à ça. Je vous rappelle cour Chapuis, quand ça a été fait, la halle du marché. Et puis la création de la nouvelle Maison des Associations à Mainville qui était précédemment au 75 rue du Général de Gaulle où non seulement c'était une passoire thermique à haute dose mais surtout lorsque c'était l'été c'était irrespirable. Donc voilà, c'était juste pour vous dire que la Ville n'a pas rien fait, ça fait déjà beaucoup. Qu'il faut continuer. Oui donc déjà je vous remercie de vous soucier aussi des enfants mais aussi de nos agents. Donc on doit poursuivre toutes ces rénovations. On doit nécessairement penser à l'avenir. On a commencé sur la rénovation énergétique mais il faut qu'on travaille aussi pour toutes les écoles que les enfants soient dans les meilleures conditions. Donc voilà. Et puis aussi un petit mot aussi à destination des parents. Parce que les parents quand on leur dit : « il faut venir chercher vos enfants », ils se sont organisés. Par contre la Ville a pris en charge les repas. C'est une évidence. On n'allait pas dire aux parents, vous payez les repas. Voilà tout ce qui a été fait et on fera encore d'autres choses.

#### Question orale n°3 : Equipements sportifs communautaires :

Mme BELLAY : Monsieur le Maire, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par certains clubs sportifs de notre agglomération dans l'accès aux créneaux de la fosse de plongée de la piscine de Boussy-Saint-Antoine.

Lors de la dernière réunion de répartition organisée par l'agglo., il semble que les clubs issus de l'ancien territoire du Val de Seine aient vu leurs créneaux considérablement réduits, alors que d'autres structures conservent des volumes horaires importants, parfois hérités d'une organisation antérieure à la fusion de nos intercommunalités. Cette situation, bien qu'ancienne, devient difficile à concilier avec les principes d'équité et de bonne gestion partagée de nos équipements.

Par ailleurs, on nous apporte que certains créneaux, initialement dévolus aux associations sportives, seraient aujourd'hui attribués à des usagers commerciaux par le délégataire privé, au détriment des clubs.

Dans un esprit de dialogue et de coopération, et pour éviter que ne s'installe un sentiment d'injustice ou de mise à l'écart, pouvez-vous nous dire comment la Ville entend agir, en lien avec l'agglo., pour garantir une répartition plus équilibrée et transparente de ces créneaux entre les différents clubs du territoire ?

M. LE MAIRE – Concernant l'équipement sportif communautaire, je vous informe que je me suis saisi du dossier en ce qui concerne donc le club de plongée et j'ai écrit à monsieur ALLOUCH qui est Vice-Président de l'agglo., chargé des sports et qui est en même temps Maire d'Epinau-sous-Sénart. Je suis très attaché au club le Gorfou puisque je suis souvent allé à la Réunion, j'apprécie le travail qu'ils font, qui est une association très dynamique et reconnue pour la qualité de son encadrement et de son engagement en faveur de la formation des plongeurs et la promotion des activités subaquatiques. Nous avons demandé à l'agglomération de revoir le nombre de créneaux alloués à cette association pour qu'elle puisse continuer à répondre aux attentes des adhérents. J'ai adressé ce courrier moi-même il y a trois jours à monsieur le Vice-Président au niveau de l'agglo et je vais être particulièrement attentif à la réponse puisque je dois le voir rapidement sur ce dossier là et je vais voir pourquoi on retire des créneaux alors que je ne vois pas pourquoi on retirerait des créneaux et peut-être à qui on les alloue et pourquoi on les alloue.

M. BATTESTI - Juste un petit complément d'informations. Je suis complètement d'accord sur l'ensemble aussi bien sur la question que sur la réponse. Il ne faut pas oublier que le Gorfou, c'est un club historique sur Draveil et en aucun cas une autre association qui fait de la plongée ne doit prendre en lieu et place l'activité du Gorfou. Voilà. J'aimerais que ce soit bien inscrit au PV.

M. LE MAIRE – Maintenant, je vais donner la parole à madame BOUBY puisqu'elle a posé des questions

auxquelles je répondrai personnellement.

MME BOUBY - Avec plaisir. Merci monsieur le Maire. Bon alors je vais commencer par la plus gentille, c'est à dire que donc la question s'adresse à vous monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser pourquoi nous n'avons pas été conviés à la soirée du personnel vendredi dernier, et donc les trois adjoints qui ont été évincés lors du 5 juin. Et par la même occasion pourquoi nous ne recevons plus le planning des manifestations s'il vous plaît ? Vous avez même effacé nos adresses mails, comment ça se passe ?

M. LE MAIRE – Vous avez commencé par la question 4.

Alors, concernant la participation aux événements municipaux, la fête du personnel, seuls les élus de l'équipe municipale majoritaire jusqu'à maintenant y ont été conviés. Je ne vois pas pourquoi je ferai une exception maintenant, comme chaque année. Vous étiez pourtant bien placée pour le savoir. Pour les autres manifestations, elles sont publiques, ouvertes à tous, aux Draveillois et annoncée via les réseaux de la Ville. Voilà madame. Donc, je n'invite pas l'opposition, je n'invite que la majorité. Je vous remercie.

MME BOUBY - Très bien. Je continue. Donc, monsieur le Maire, sur le plan des finances, j'avais plusieurs questions à vous poser la dernière fois. Vous m'avez dit que je n'étais pas dans les délais puisqu'il manquait quatre heures donc est-ce qu'aujourd'hui vous pouvez répondre à mes questions, c'est à dire que j'aimerais savoir quel est le coût du mobilier du bureau acheté et installé dans votre bureau, quel est le coût des factures de téléphones, tablettes et le nom des bénéficiaires des deux dernières années. J'aimerais également savoir quel est le montant des factures du fournisseur de champagne ? Et pour finir nous souhaiterions une liste exhaustive de la flotte automobile renouvelée en 2024 ainsi que les bénéficiaires, le coût par véhicule, le montant total de la flotte car on ne sait pas si ce sont des véhicules que vous avez achetés ou s'ils sont par exemple en LOA. Donc, j'aimerais que vous nous donniez des informations sur le sujet s'il vous plaît.

M. LE MAIRE – Je vais répondre à vos questions, madame. Je vais d'abord commencer par le mobilier de mon bureau.

#### 1. Sur le mobilier de bureau

Je note surtout que vous persistez à interroger le coût du mobilier de mon bureau – ce qui revient à cautionner la situation intolérable que vous semblez pourtant regretter.

Faut-il encore vous rappeler qu'avant mon arrivée, le « bureau » de monsieur le Maire se résumait à un canapé-lit et un bar. Oui madame, peut-être que vous ne le saviez pas, moi je vous l'apprends. Vous semblez ignorer beaucoup de choses à l'heure actuelle. Dans une ambiance signalée par la cour d'assises lors du procès de Georges TRON, ancien Maire condamné pour crime de viol, chacun appréciait ce que cela dit de la conception qu'avait votre prédécesseur de la fonction et de l'accueil réservé aux Draveillois.

Ce mobilier a d'ailleurs été repris par l'intéressé à son départ, laissant un espace vide. J'assume donc pleinement d'avoir fait aménager un véritable espace de travail, fonctionnel et accessible à tous. Je vous dirai les prix après :

- 1 bureau,
- 1 fauteuil,
- 1 table de réunion,
- 6 chaises.

La coût total – 15 000 € TTC – est strictement conforme aux règles de la commande publique, car il découle du bordereau de prix du marché 2020DC2003029A – Lot 1 Mobilier de bureau, marché que mon prédécesseur avait d'ailleurs notifié. Et encore, il notifiait certaines choses malgré la situation et il avait notifié cela. Il est donc paradoxal de dénoncer aujourd'hui un budget que vous cautionniez hier – et qui reste bien inférieur aux dépenses somptuaires de l'époque.

Je préfère assumer un bureau de travail ouvert à tous qu'un canapé-lit et un bar privatif.

#### 2. Sur les acquisitions de matériels et dotations

##### Téléphones mobiles :

- 2021 : 2 421.60 €
- 2022 : 3 400.20 €
- 2023 : 5 732.40 €
- 2024 : 7 916.40 €

Les variations s'expliquent par la modernisation progressive des équipements, notamment pour les services Ressources et Enfance, et la suppression de la téléphonie fixe au profit de la téléphonie mobile dans le cadre

du télétravail, mis en place pendant la période Covid et poursuivi depuis. Il est essentiel que nos agents disposent des outils nécessaires pour assurer leur mission à distance.

J'en profite d'ailleurs pour vous demander si vous trouvez normal que la ligne téléphonique de Monsieur Tron ait mis autant de temps à être coupée et résiliée ? Madame LANDRAU, qui avait, à l'époque, été chargée de régler cette situation, n'a pas fait le nécessaire, et nous avons dû le mettre en demeure pour obtenir la résiliation. Mais vous étiez élue mais vous ne saviez rien.

MME BOUBY – Mais pourquoi vous revenez sur monsieur TRON. On s'en fiche. Je vous parle de vous monsieur le Maire.

M. LE MAIRE – Je ne vous ai pas donné la parole.

Les tablettes :

Depuis mon arrivée, seules 4 tablettes ont été acquises en 2023, pour un montant de 763 € TTC, destinées aux crèches - et non aux élus. Aucune tablette n'a donc été achetée récemment, à l'exception de ce besoin spécifique pour les services municipaux.

On en profite pour rappeler que certaines tablettes de l'ancien Maire et de son ancien cabinet n'ont toujours pas été restituées.

Véhicules de service :

En 2024, des acquisitions ont été réalisées pour un montant global de 162 098.95 € TTC, pour remplacer un parc vieillissant (plus de 25 véhicules ont plus de 15 ans) :

- 1 Jumper pour les équipes Fêtes et cérémonies,
- 1 Peugeot Expert pour la régie Bâtiment,
- 1 Renault Captur pour le secrétariat général et le cabinet (le véhicule précédent avait plus de 12 ans)
- 1 Dacia Sandero pour les équipes des Services Techniques,
- 1 Fiat Ducato pour remplacer un véhicule volé au CTM.

Le Renault Captur, effectivement c'est pour le Maire. C'est vrai que l'ancien véhicule avait 12 ans et qu'il avait été changé il y a 12 ans de ça. On a acheté un véhicule pour le Maire enfin non un véhicule de service qui est affecté au Maire. Et je peux même donner le montant de ce véhicule, je n'ai pas fait des folies, je n'ai pas voulu un véhicule extraordinaire, il a coûté 27 000 €. Voilà. Et en plus, il a un avantage, il fait énormément d'économie de carburant. Je peux vous le dire, je constate ça.

On va passer au champagne. Je vous rappelle les montants clairs, hors période Covid.

En 2019 je n'étais pas Maire, je suis désolé : 11 813.65 € de champagne. En 2022 : 5 646.27 € ; en 2023 : 2 014.02 € ; en 2024 : 7 766.76 €. Ces chiffres montrent que le montant moyen annuel depuis trois ans est plus de deux fois inférieur à celui de 2019. Là encore, vous en jugerez. Vous n'étiez pas au courant, c'est vrai. Voilà, madame en gros ce que je voulais vous dire par rapport aux questions que vous avez posées.

M. BATTESTI – Excusez-moi. Dans le même esprit que ce que j'avais parlé il y a quelques temps de ça concernant le protoxyde d'azote, je viens vous soumettre, monsieur le Maire ainsi que l'équipe municipale, une motion de soutien à destination de la Région et de sa Présidente. Je m'explique. La Région Ile-de-France concernant la sécurité est attaquée, c'est une attaque au tribunal par le groupe communiste de la région. Il faut le savoir. Je pense que nous devrions tous, autour de cette assemblée, soutenir le bouclier sécurité de la région suite au désengagement, tout le monde sera d'accord, de l'État depuis des années. L'Ile-de-France est au chevet comme pour d'autres choses les départements pour certains dans tous les cas, est au chevet des communes pour les polices de proximité. Et ce bouclier, je vous le rappelle, tout le monde a mis une petite bougie sur le bord de sa fenêtre, a été créé par la Région Ile-de-France après les attentats du Bataclan. Les gens ont une fâcheuse tendance à vite oublier les choses. Ça c'était pareil d'ailleurs pour les infirmiers et pour d'autres et les policiers par ailleurs. Le bilan, il est juste parlant, juste avec quelques chiffres et vraiment quelques-uns. Une commune sur deux a reçu une aide de la part de l'Ile-de-France : véhicule, radios, caméras piétons, gilets par balles et autres. Installation de 17 000 caméras de vidéo protection, des drones, des caméras d'assistance et la liste est longue. Aussi bien pour les camions, pour avoir la surveillance pour les petits et sur les grands, pour le bien-être de tout le monde. Et vous en conviendrez. Donc, il fallait bien que quelqu'un prenne la main, l'Ile-de-France a fait le nécessaire, il faut la soutenir. J'en suis désolé. C'est ma pensée donc je voulais l'exprimer ce soir.

Le plus drôle de l'histoire, si ça devait être risible, c'est que des communes communistes en ont bénéficié aussi. Je vais vous donner des exemples : Corbeil, Fleury-Mérogis, Nanterre, Bobigny, Tremblay-en-France.

Ça veut dire qu'eux aussi sont impactés par de l'insécurité et qu'ils ont besoin d'être en assistance avec les forces de police qui elles aussi sont plus qu'amointris.

Si le tribunal donnait raison aux communistes dans son rendu de décision, c'est 198 communes qui ne vont rien percevoir pour la sécurisation de leur commune pour 2025. Suite au vote positif de la Région le 18 juin dernier. C'est pour moi inadmissible. C'est à mes yeux un scandale politique c'est une trahison envers nos concitoyens.

Monsieur le Maire, je vous demande donc dès à présent de prendre une délibération en soutien à la Région comme beaucoup d'autres mairies l'ont fait en Île-de-France sur son bouclier sécurité souhaitant à titre personnel un vote à l'unanimité, s'entend à quelques exceptions près, sur un sujet nous concernant toutes et tous, peu importe le quartier.

Je propose juste un texte rapide : « Nous, majorité municipale de Draveil, soutenons pleinement l'action et l'engagement de la Région Ile-de-France, de sa Présidente, voire de son Vice-président de la sécurité d'ailleurs à destination des communes de la région dans son action d'accompagnement bouclier sécurité. »

Voilà, ça c'est mon premier petit aparté. J'en ai un deuxième à venir.

M. DAMERVAL - En fait votre motion elle est très bien écrite : « Nous, majorité municipale... »

Dans cette histoire, il y a plusieurs points et déjà le premier point va concerner la forme. Il est aujourd'hui intolérable qu'il y ait des attaques à destination de l'État de droit, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le juge administratif doit pouvoir juger en fonction du droit et le droit aujourd'hui n'est pas favorable à la Région Ile-de-France puisque le législateur a décidé de confier des compétences à chacune des strates des communes avec l'impossibilité d'intervenir ou l'interdiction d'intervenir. Or aujourd'hui sur la question des boucliers de sécurité, et il y a déjà eu des jurisprudences notamment sur la question de la région PACA, la législation n'a pas prévu que la Région puisse intervenir sur les questions de sécurité en ce sens en dehors de l'autorité désorganisatrice des transports puisque là on entre dans la question du champ de compétences. Donc, aujourd'hui, il n'y a pas de compétence pour la Région pour intervenir sur ce sujet. Donc le juge en l'état se retrouve dans la situation de devoir dire que la région n'a pas respecté le cadre légal pour l'attribution de subvention. Ça, c'est la question de forme.

La question de fond on a commencé à vouloir financer des armes létales et des drones au niveau de la Région. C'est-à-dire qu'à une période où on doit avoir la puissance régaliennne qui joue son jeu avec ce désengagement, on vient ici dire qu'on accepte le désengagement de l'État sur la question de la sécurité de nos propres agents et qu'on confie à des régions, à des collectivités territoriales, la possibilité d'équilibrer des budgets pour chacune des strates et collectivités territoriales.

C'est-à-dire que l'article 1 de notre constitution, la France est une République indivisible, démocratique et cetera, on le laisse totalement de côté.

L'article 2, on n'en parle même plus, liberté, égalité et fraternité, comment on va réussir à faire pour mettre en place un cadre d'égalité quand on va avoir des systèmes et des fonctionnements à plusieurs vitesses ? Et je vois aussi par exemple que la Région Ile-de-France n'est pas contente aujourd'hui sur la question de son bouclier de sécurité mais elle n'est pas contente non plus sur la question de l'équation. Quand il s'agit d'avoir un travail de péréquation à destination des collectivités territoriales infra ou au niveau supra national, la Région Ile-de-France refuse d'assumer son rôle aussi sur ce point et c'est en ça où les actions menées par Céline MALAISE et le groupe fond de gauche et communiste à la Région Ile-de-France et soutenue par les écologistes, parce qu'aujourd'hui on se retrouve dans une situation où on va avoir une France qui va fonctionner à plusieurs vitesses.

Moi, maintenant ce que je peux vous encourager, c'est vous faites partie, vous soutenez un gouvernement, enfin, vos différents partis politiques soutiennent un gouvernement aujourd'hui comme une corde soutien un pendu. Parlez-en aux ministres qui sont dans vos familles politiques respectives. Je pense que le ministre de l'Intérieur fait partie de votre famille politique pour la plupart d'entre vous. Peut-être pourriez-vous décider à un moment de faire évoluer ce point et de mettre dans un cadre de l'égalité. Mais, aujourd'hui, n'attaquez pas l'Etat de droit, n'attaquez pas les juges et surtout respectons la loi en ce sens.

Vous me l'avez rappelé tout à l'heure que l'on était dans le cadre d'un état de droit et que la loi devait être respectée et c'est pour ça que le juge va appliquer la loi tout simplement et j'espère qu'il annulera toutes les subventions. Et après on verra comment les choses s'organiseront et si la loi évolue en temps et en heure mais on est belle et bien aujourd'hui dans le cadre de devoir défendre l'état de droit et c'est bien pour ça que ce recours a été déposé.

M. BATTESTI – J'entends bien le fond concernant le recours. Moi, j'ai une particularité, on va dire, par rapport à d'autres, mais je pense ne pas être seul et je le crois et j'en suis même persuadé. Je préfère me retrouver

en face des gens et de savoir leur dire exactement ce qu'il en est. C'est-à-dire que demain, si la Région n'avait pas fait ça comme d'autres dans d'autres régions par ailleurs, parce qu'aujourd'hui c'est l'Ile-de-France mais il y a d'autres régions qui ont fait la même chose. Comment moi, je me verrais très mal en responsabilité politique, peu importe le niveau, moi je suis à un très très petit niveau donc là-dessus. Je me verrais très mal en face de victimes du Bataclan, de leur dire... (brouhaha)

Il faut pouvoir aussi voir les choses qu'on fait et concrètement on ne va pas attendre la loi, il faut faire les choses avant. Et je pense que quand on a des responsabilités politiques, il faut faire avancer les choses dans le bon sens et pour le bien-être de tout le monde.

MME HIDRI – Cher monsieur François DAMERVAL, puisque vous avez pris la parole, moi je ne vais pas m'appesantir sur la forme. Si je devais rebondir sur ce qui a été dit si vous avez repris les paroles de monsieur BATTESTI qui parlait de la majorité. Et moi j'aimerais qu'on cesse de rentrer dans des combats idéologiques et de posture. Si vous prenez la majorité des Français et en toute honnêteté, une de leur première préoccupation c'est la sécurité. Alors effectivement on peut se dire ce n'est pas moi, c'est l'autre, ce n'est pas moi, ce n'est pas de ma faute, ils ont qu'à faire ci, ils ont qu'à faire ça. Et en tout cas, moi je ne rentrerai pas sur le débat juridique, je respecte infiniment la justice et les juges mais sur le fond des choses je pense qu'on peut tous partager ce constat que, au niveau de la sécurité, et bien la majorité des Français, la très large majorité des Français estime qu'il y a beaucoup à faire et que de nombreuses communes ont été aidées et sur ça je pense qu'on ne peut pas être dans des postures, alors bien sûr il y aura toujours des gens qui diront que tout se passe bien dans le meilleur des mondes. Mais moi voyez je serai toujours de ces personnes qui encourageant l'action et les solutions plutôt que les postures. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci.

M. LE MAIRE – Monsieur BATTESTI, vous me proposez une motion que je transmettrai au prochain conseil municipal. On en discute ensemble.

M. BATTESTI – J'avais une deuxième petite chose. J'aurai voulu en parler avant mais comme on n'a pas pu. Débit de boissons et vente. Nous avons des commerces exotiques sur la Ville ouverts jusqu'à plus d'heure. Ils vendent de l'alcool. Ma première question : est-ce que c'est légal ? Créant, comme vous le savez, des nuisances sonores, visuelles auprès de ce commerce et aux alentours voire jusqu'au centre-ville. Des attroupements.

Je vous demande, si ça vous est possible, monsieur le Maire, et je sais que c'est possible et chers collègues, de prendre dès ce soir aussi une mesure simple et efficace parce qu'on a de plus en plus de retour, comme vous le savez. Ça a été pris dans d'autres communes et je crois à Corbeil de mémoire de faire des fermetures obligatoires à partir de 21 heures pour ces commerces et jusqu'à 6h du matin pour éviter tous les types de nuisances, les ventes d'alcool sous le manteau et peut-être, je ne lance absolument rien, mais pour l'alcool j'en suis convaincu puisqu'on les retrouve dans le centre-ville qui m'amène à un autre problème que vous connaissez aussi. Mais peut-être qu'en faisant ça, ça pourrait peut-être pallier d'autres choses, c'est qu'on se retrouve maintenant dans le centre-ville avec des comportements qui sont carrément inadmissibles. On en a parlé. C'est qu'on se retrouve comme ça pour les gens et pour l'information de tout le monde. J'en suis désolé. Il y avait la fête de la musique le 21 juin. Je sais que vous étiez attablé. Je me suis retourné dans le bosquet qui est juste à côté, il y a des enfants qui jouaient et pour le plaisir des grands et des petits, on va dire ça comme ça. Sauf que ça s'est devenu un urinoir municipal et voir plus puisque j'ai même des photos des gens qui viennent faire des grosses commissions. Excusez-moi, mais voilà les choses sont ainsi dites. Voilà, les commerçants se plaignent, les gens de Draveil se plaignent.

Est-ce qu'on peut justement, je pense, le premier pallier, c'est de fermer tous ces commerces-là à 21h pour éviter les attroupements, l'alcool, parce qu'en fait c'est l'alcool qui amène aussi des attroupements. Ça veut dire qu'on monopolise les forces de police et que les élus d'astreinte sont embêtés pour pas dire autre chose et que c'est quand même assez particulier qu'on se retrouve avec un commerce qui reste ouvert alors que tous les autres sont fermés. Il y a peut-être un problème de concurrence, mais ça après ce n'est plus mon domaine de compétence mais c'est un vrai sujet pour moi parce que quand on y va le soir on voit très bien ce qui se passe dans le centre-ville. Voilà monsieur le Maire.

M. LE MAIRE – Merci monsieur BATTESTI. Je vais voir dans quel cadre on peut prendre un arrêté dans ce sens-là. Je vais vérifier et je le prendrai si c'est nécessaire.

MME JOURDANNEAU-FORT - Pour les derniers points d'actualité avant de se quitter, vous avez donc dès demain une proposition de nous retrouver au centre-ville de Draveil pour un marché nocturne. Vous avez

également aussi à l'île de Loisirs. Pas mal de choses qui se passent. Donc, vous avez maintenant une grande proposition d'activités sur le centre-ville et sur l'île de loisirs pour le mois de juillet. Ce qui permet à tous ceux qui ne peuvent pas partir en vacances ou ceux qui partent au mois d'août en tout cas de profiter d'un mois sympathique en tout cas avec les week-ends.

Vous avez donc le 13 juillet, le feu d'artifice qui sera encore une fois à l'île de Loisirs avec donc un thème bleu blanc rouge et des petits luminions qui seront vendus par le Lions Club pour un profit caritatif et une action caritative. Et puis ensuite le 26 juillet, une projection de film en plein air avec les transats dans le parc derrière le château avec le film que nous avons proposé « un petit truc en plus ». Voilà. Ce sont les annonces pour le mois de juillet et moi, pour ma part, je vous souhaite un bel été.

La séance du Conseil est levée à 21h11.

**M. MABROUK Mehdi**  
**Secrétaire de séance**



**M. PRIVAT Richard**  
**Maire de Draveil**



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,  
aux heures d'ouverture des bureaux*